

# St Hilaire des Loges

Madame, Monsieur,

Cet édito est pour moi l'occasion une nouvelle fois de vous adresser **mes vœux pour cette année 2018**.

Tous mes souhaits de bonne année, de bonne santé, de réussite vont à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles et vos proches. J'ai une pensée toute particulière pour les plus démunis et ceux qui souffrent de maladie et de solitude.

Vous le savez, c'est aussi la dernière occasion pour moi de m'adresser à vous en tant que maire puisqu'un nouveau processus électoral va être entamé.

Vous allez être appelés à renouveler l'équipe municipale qui prendra en main les décisions qui engageront la commune pour les années à venir.

Quelles qu'aient été les motivations et les phénomènes qui ont conduit à cette nouvelle élection, je me permets simplement d'exprimer le souhait qu'elle se déroule dans la sérénité et le respect de chacun qu'une telle occasion démocratique requiert.

Je sais pouvoir compter sur le sens des responsabilités de chacun et de chacune d'entre vous.

Dans ce contexte exceptionnel, vous comprendrez que la traditionnelle cérémonie des vœux ne peut avoir lieu.

Je me contenterai ici de faire le point sur les décisions qui ont été prises et qui modifieront le visage de notre commune.

\*\*\*

Ainsi, les **travaux de réhabilitation de la mairie** avancent normalement et pourront s'achever comme prévu fin juin – début juillet 2018.



Façade arrière de la mairie

Dans la **continuité et la cohérence** de ce projet, avait été décidé, à l'unanimité par les membres de la commission des bâtiments communaux, le réaménagement du **parvis et des abords de la mairie**.

Je laisse le soin à la nouvelle équipe de décider ou non de sa réalisation.

Toujours dans cette partie du centre-bourg, les travaux d'amélioration du **pignon des Halles** devraient débiter courant janvier.

Ces travaux concerneront principalement le **pignon situé côté mairie** (*habillage bois et zinc, reprise des isolations côté sanitaires, création d'un local pour les bacs à déchets*) ainsi qu'une **reprise des peintures** extérieures.

Puisqu'il est ici question du patrimoine communal, sachez que le projet de réhabilitation de la **Maison PAQUEREAU**, en vue d'une conversion en maison des associations, faisait l'objet de demandes de subvention auprès du Département et de l'Etat sans accord définitif à ce jour. Ces travaux auraient pu voir le jour d'ici à la fin du mandat.

\*\*\*

Le **programme de réaménagement de la voirie** est terminé, en dehors des travaux du secteur de Bretet car il nous faut attendre que VENDÉE EAU achève ses travaux sur le réseau d'eau potable.

Une étude a été entamée quant au **réaménagement de la rue de l'Octroi** avec une intégration des venelles. Ces ruelles jouent un rôle important dans notre centre. Elles font partie de notre cœur de bourg en permettant une circulation piétonnière en toute sécurité. Les récents travaux de la Venelle du Chaisier s'inscrivent d'ailleurs dans cette optique. Cette réalisation est donc un projet en cours.

Concernant la préservation de **l'église**, les études sont engagées. Nous avons commencé à travailler sur les dossiers de demande de subventions auprès de la DRAC, de la Région et du Département avec déjà des **retours positifs** (*5 690 € accordés par la DRAC*). Les travaux se seraient ensuite étalés sur 3 exercices.

Des contacts ont été pris avec le service du Patrimoine du Département dans le but de créer un **Trésor d'Eglise**. Ce dispositif aurait pu s'inscrire dans le circuit des trésors d'église de Vendée initié par le Conseil Départemental. A ce titre, la commune aurait bénéficié de subventions à hauteur de 50 % de la part du Département. La précipitation des événements ne m'a malheureusement pas permis de soumettre ce projet à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour tous ces projets, il est bien évident que rien n'aurait été engagé sans une étude approfondie des **capacités financières de la commune**. Ma volonté a toujours été de **ne pas augmenter le taux des impôts locaux** (inchangés depuis 2003), **comme en attestent les chiffres du Centre des Finances Publiques** : la dette par habitant est inférieure, à Saint Hilaire, à la moyenne départementale (**834 €** pour la commune contre 931 € pour les communes de même taille du département).

La bonne santé financière de la commune se caractérise également par son **excellent résultat de fonctionnement** supérieur à **530 000 €** pour l'exercice 2017 (*compte tenu de l'excédent reporté*) ce qui n'était pas arrivé depuis plus de 10 ans.

\*\*\*

Nous avons entrepris un travail de fond sur le **fonctionnement des services municipaux** afin d'assurer leur pérennité tout en préservant les **capacités d'autofinancement** de la commune.

C'était l'une des raisons pour lesquelles un rapprochement avec la commune de XANTON-CHASSENON pouvait s'avérer cohérent et pertinent.

D'autant plus que cette **commune nouvelle** aurait occupé une **place prépondérante** au sein d'une intercommunalité renouvelée.

Toujours dans ce même objectif, le **service d'aides à domicile** aurait pu être transféré à l'ADMR de Maillezais et ce, sans altération du service apporté à nos aînés et tout en préservant l'emploi des agents du service.

Il s'agissait tout simplement d'anticiper son coût **de plus en plus élevé pour la collectivité**.

Rien que pour l'année 2018, la subvention que devrait verser le budget communal au budget du CCAS risque d'avoisiner les 40 000 €. C'est cette somme importante que nous avons cherché à rationaliser.

\*\*\*

Autre projet qui me tenait à cœur et pour lequel une issue favorable a enfin été trouvée : l'utilisation du bâtiment intercommunal de l'ancien Institut situé chemin de la Gaudière.

Celui-ci sera loué par la CCVSA à Monsieur et Madame LEHOUX qui ont choisi la commune de St-Hilaire-des-Loges pour y implanter un établissement pilote dénommé **ESCADASS**.



Cette école privée, innovante et non confessionnelle, accueillera des élèves souffrant d'hyperactivité ou d'autisme. Elle intégrera une approche intergénérationnelle en développant des activités spécifiques avec des personnes âgées.

L'établissement, qui pourra recevoir jusqu'à 80 élèves, devrait ouvrir ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

\*\*\*

Autre bonne nouvelle : le **tabac-presse** vient officiellement d'être repris par Monsieur Jean-Luc DUPEU.

Celui-ci a fait de son mieux pour **rouvrir** ce commerce le plus rapidement possible mais les contraintes administratives l'ont obligé à attendre le **15 janvier 2018**.

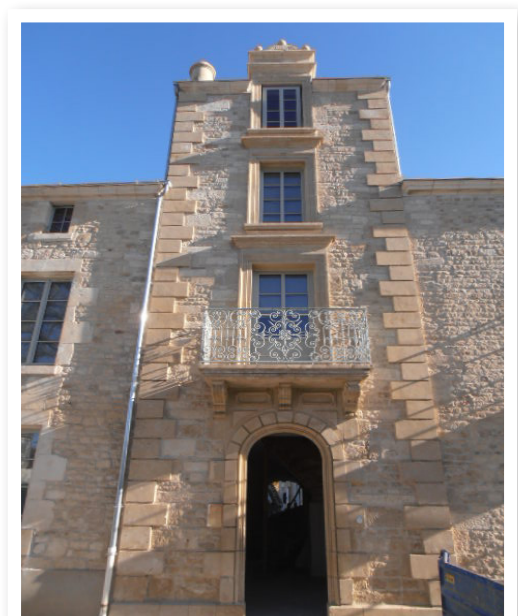
Nous lui transmettons tous nos vœux de réussite pour ce commerce si important pour la vitalité de notre centre-bourg.



\*\*\*

Je vous souhaite à nouveau une **BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2018**.

■ Le Maire, Bernard BCEUF



L'une des entrées de la mairie, rue Charles Fradin